

# Innovation

---

**AmCham - 12 propositions pour renforcer l'attractivité de la France sur la scène internationale**

## **SOMMAIRE**

### **Introduction- Un environnement favorable à l'innovation**

Accélérer en continuant à capitaliser sur le nombreux atouts de la France en matière d'innovation

### **Partie 1 - Accélérer la commercialisation de l'innovation**

Renforcer le Développement via une politique réglementaire proactive

### **Partie 2 - Soutien à l'innovation**

Simplifier l'écosystème du financement à l'innovation

### **Partie 3 - Un Etat modèle en matière d'innovation**

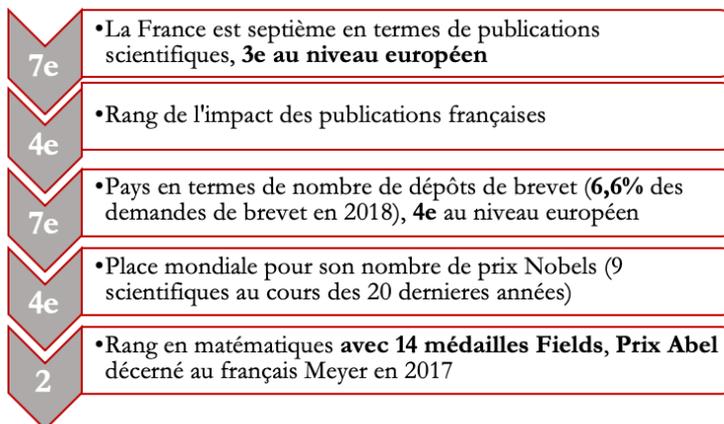
Encourager l'innovation en créant une nouvelle culture de l'achat public

# Introduction- Un environnement favorable à l'innovation

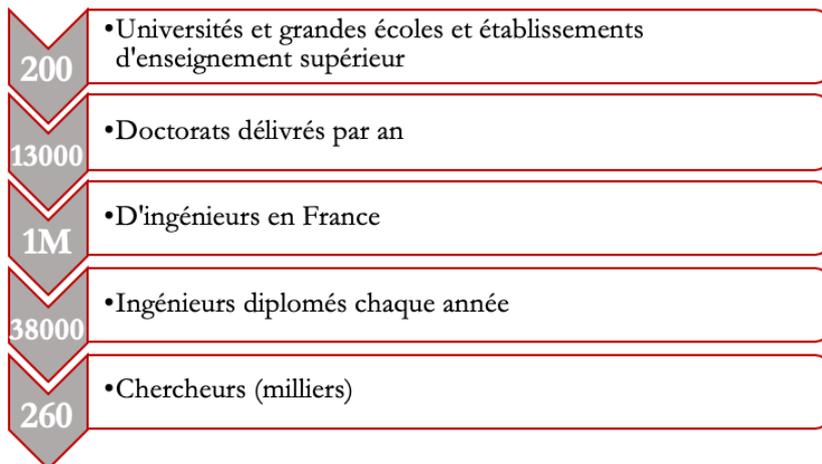
*Continuer à capitaliser sur les nombreux atouts de la France en matière d'innovation.*

La France bénéficie d'atouts majeurs qui peuvent positionner le pays comme l'un des leaders mondiaux de l'innovation. Le contexte lié à l'innovation en France se caractérise en effet par l'excellence de son écosystème de recherche mais aussi par l'importance des financements qui y sont dédiés.

La recherche fondamentale française figure parmi les plus performantes au monde<sup>1</sup>. Le nombre de publications scientifiques, leur rayonnement (rang de l'impact et prix Nobels) et le nombre de brevets déposés témoignent clairement de la qualité de la recherche en France.



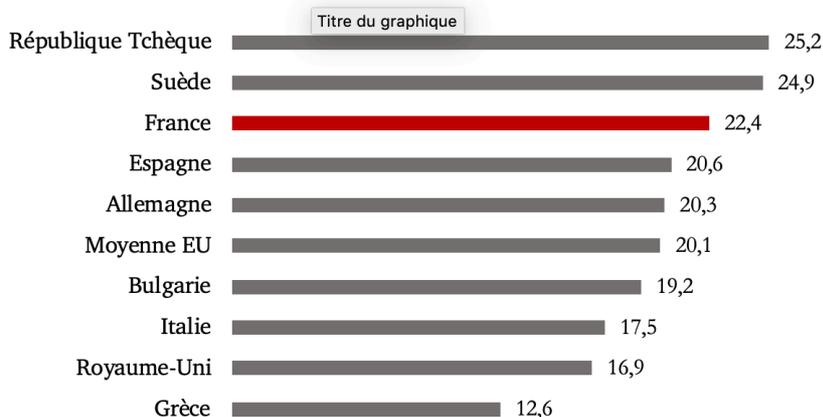
**« La France bénéficie d'atouts majeurs qui peuvent positionner le pays comme l'un des leaders mondiaux de l'innovation. »**



Ces excellents résultats s'expliquent d'abord par des infrastructures et des enseignements de haut niveau, avec 200 universités, établissements supérieurs, et organismes de recherche. La France se classe en effet 10e mondial quant aux infrastructures de recherche et 11e mondial d'un point de vue capital humain et recherche, d'après le Global Innovation Index<sup>2</sup>. Nombre de nos écoles et universités sont régulièrement mentionnées dans différents classements internationaux. L'enseignement supérieur français concentre 260 000 chercheurs et un million d'ingénieurs de grande qualité qui font de la France un véritable vivier de talents. Le taux élevé de doctorants étrangers et de chercheurs dans l'emploi, nettement plus élevé qu'en Allemagne et aux Etats-Unis, illustre également la force de la recherche française<sup>3</sup>.

Par ailleurs, les montants investis dans l'innovation sont significatifs. Longtemps seulement dédiée à la recherche fondamentale, la stratégie nationale de recherche intègre à présent également largement la recherche industrielle. En matière d'investissements pour la recherche publique-privée, la France se situe aujourd'hui parmi les champions de l'Union européenne<sup>4</sup>.

Pourcentage du PIB dédié aux investissements en Europe en 2017



Depuis 2010<sup>5</sup>, on constate une volonté vigoureuse de l'Etat d'investir dans l'innovation avec le programme d'Investissements d'Avenir (PIA), de 57 milliards d'euros, qui valorise la recherche et accélère la

modernisation des entreprises en finançant des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet. La troisième vague de ce projet<sup>6</sup> (PIA 3 - 2016) poursuit ces objectifs avec 8 nouveaux appels à projets, apportant en 2018 et 2019 un soutien financier de 300 M€ à des projets de recherche et de développement d'excellence sur des thématiques d'avenir. Plus récemment, les dernières actions de l'Etat en faveur de l'investissement sont également très encourageantes:

1

Engagement pour promouvoir l'innovation, concrétisé par **le Grand Plan d'investissement pour la période 2018-2022, doté lui aussi de 57 milliard d'euros.**<sup>7</sup>

2

**Les Fond pour l'innovation et l'industrie, doté de 10 Mds€** issus des privatisations inscrite dans PACTE, qui permettra d'investir 200 à 300M€ / an dans l'innovation de rupture, et le conseil de l'innovation

3

**Plan stratégique Intelligence Artificielle** pour propulser la France parmi les leaders mondiaux (1,5 milliard d'euros sur le quinquennat).

4

**Fonds unique interministériel, H2020, le programme Horizon 2020, sur 2014, 2020** soutient les projets tout au long de la chaîne de l'innovation et veut rationaliser les financements en faveur de la croissance.

Cette politique est également bien structurée, via des institutions comme BPI France, qui offre des financements pour des programmes d'innovation et garantit des financements bancaires dans les entreprises, ou des mesures comme le crédit « impôt recherche » (CIR), qui permet aux entreprises d'engager des dépenses de recherche et développement et d'en être en partie remboursées.

## PROPOSITIONS & OBJECTIFS

- Accélérer la commercialisation de l'innovation
- Simplifier l'écosystème du financement
- Encourager l'innovation : une nouvelle culture de l'achat public



# Accélérer la commercialisation de l'innovation

*Renforcer le Développement via une politique réglementaire proactive.*

Alors que la France est aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> puissance économique européenne, elle n'arrive qu'à la dixième place en matière d'innovation selon le Global Innovation Index 2018, qui s'intéresse à l'innovation comme moteur de la croissance<sup>8</sup>.

Un des défis majeurs pour la France en termes d'innovation est celui du développement et particulièrement de la commercialisation de l'innovation. En effet, alors que 5 écoles françaises figurent parmi les 15 premières écoles de commerce européennes, dont HEC en deuxième, et l'INSEAD en troisième, la France n'arrive pas à capitaliser sur les ressources dont elle dispose.

La recherche est largement soutenue au travers des infrastructures et des nombreux financements mis à disposition, mais les politiques publiques n'ont pas été adaptées pour véritablement soutenir le développement de l'innovation et sa commercialisation à grande échelle.

Ce décalage entre le financement de la recherche et le soutien à la commercialisation de l'innovation explique aussi un foisonnement de start-up aux cycles éphémères, souvent déconnectées du monde de l'industrie. En France la réglementation semble trop souvent décorrélée du cycle très rapide propre au développement de l'innovation. Selon le Global Innovation Index, la France arrive 20<sup>ème</sup> pour ce qui est de la « qualité » de la réglementation, c'est-à-dire en ce qu'elle favorise l'innovation.

**« Alors que la France est aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> puissance économique européenne, elle n'arrive qu'à la dixième place en matière d'innovation selon le Global Innovation Index 2018 »**

Cette réglementation lente impacte négativement les délais de mise sur le marché, qui sont trop longs<sup>10</sup> par rapport au rythme des avancées de la recherche, et souvent plus longs en France que dans les autres pays Européens. Cette difficulté relative à la mise sur le marché met en danger l'innovation qui peut devenir obsolète d'un point de vue technologique avant même d'avoir pu être diffusée de manière élargie.

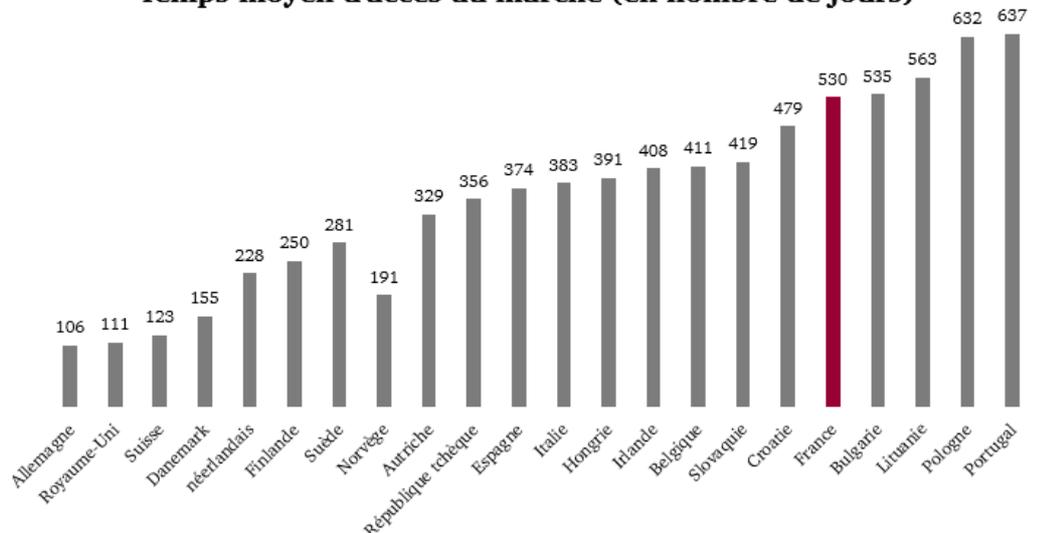
Un exemple marquant de ce retard dû à des normes trop contraignantes est celui des trains à hydrogène, qui circulent déjà en Allemagne depuis 2018, et ne circuleront en France qu'en 2022, alors que la France dispose de tous les atouts nécessaires : de grandes entreprises françaises sont à la pointe dans ce domaine, telles que Air Liquide, Alstom, Engie ou Total, mais aussi des PME

Rang	Ecole	Pays
1	London Business School	Royaume-Uni
2	HEC Paris	France
3	Insead	France/Singapour/UAE
4	Université de Saint Gallen	Suisse
5	Iese Business School	Espagne
6	Bocconi	Italie
7	IMD Business School	Suisse
8	Essec Business School	France
9	Rotterdam School of Management	Pays-Bas
10	Oxford : Said	Royaume-Uni
11	ESCP Europe	FR/UK/DE/ES/IT/PL
12	Warwick Business School	Royaume-Uni
13	Cambridge : Judge	Royaume-Uni
14	EDHEC	France
15	Esade	Espagne

performantes comme SymbioFCell, et bien-sûr un réseau ferroviaire immense et dont la moitié n'est pas électrifié donc, éligible<sup>11</sup>. Dans le même ordre d'idées, la France accuse un sévère retard concernant les éoliennes marines et ce principalement à cause de trop longs délais de contentieux liés aux exploitations de ces éoliennes<sup>12</sup>.

Les cycles de décision en France sont en effet avérés comme plus longs qu'ailleurs. Le domaine de l'industrie pharmaceutique illustre bien ce phénomène. Le délai d'accès au marché des médicaments prend 210 jours en moyenne en France, mais leur mise effective à disposition s'élève à 530

**Temps moyen d'accès au marché (en nombre de jours)**



jours en moyenne, contre un délai européen fixé à 180 jours ... Un retard français qui s'est d'ailleurs détérioré depuis la période 2013-2015, époque où la mise à disposition atteignait en moyenne 460 jours. La France est 18e, bien loin derrière l'Allemagne par exemple, où le délai de mise à disposition après obtention d'autorisation est de 106 jours. Une avancée avait été faite sur ce point avec la mise en place d'Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU) qui permettaient aux patients atteints de maladies graves ou rares sans option thérapeutique adéquate d'obtenir un accès précoce à un traitement qui n'avait pas encore obtenu d'AMM.

Cependant les réformes récentes de ce dispositif ont sensiblement réduit son attractivité pour les laboratoires pharmaceutiques qui sont ainsi moins incités à l'utiliser (empilement des régimes de régulation).

Par ailleurs, avant la création d'une éventuelle nouvelle réglementation, les autorités appliquent de manière quasi systématique les dispositifs existants aux nouveaux développements technologiques. Lorsque l'innovation est incrémentale, cette méthode de prise en compte de l'innovation est simple, rapide et adaptée. Toutefois, dès que l'innovation procède d'une disruption technologique majeure elle se trouve face à un cadre réglementaire inadapté, face à des vides juridiques voire à des contresens réglementaires qui pénalisent tant l'innovateur que le consommateur et parfois même la puissance publique.

---

**« Les cycles de décision en France sont en effet avérés comme plus longs qu'ailleurs. »**

---

De même, le principe de précaution semble parfois être utilisé de manière arbitraire. Par exemple, dans le domaine phytosanitaire, les perturbateurs endocriniens suspectés sont soumis au principe de précaution au même titre que les perturbateurs endocriniens avérés. Ceci alors que pour certains aliments qui sont naturellement (sans intervention de procédés industriels) riches en substances perturbatrices endocriniennes ne font pas l'objet de réglementation particulière.

Le rapport Villani de mars 2018 relatif à l'intelligence artificielle préconisait la mise en avant de l'éthique dans l'application et l'adoption de toutes les technologies. Il recommandait la création d'un comité d'éthique des technologies numériques et de l'IA ouvert sur la société.

Il assignait à cette instance de parvenir à articuler des logiques de temps court, celui des enjeux économiques et industriels, en bonne interaction avec les comités sectoriels, tout en parvenant à s'en extraire pour penser le temps long. Les avis de ce comité, élaborés en toute indépendance, devraient selon lui éclairer les choix technologiques des chercheurs, des acteurs économiques, industriels et de l'État. Cette approche pourrait faire école pour permettre au pouvoir réglementaire d'appréhender plus sereinement l'innovation dans ses composantes multiples et ainsi s'émanciper du statu quo.

## PROPOSITIONS

### OBJECTIFS :

Privilégier les cycles de décision courts pour s'aligner sur les délais de mise sur le marché de nos voisins européens, adapter la réglementation existante à l'émergence d'innovations de rupture qui bouleversent le champ d'analyse traditionnel.

Définir un cadre d'exception au principe de précaution pour garantir la sécurité et la protection des citoyens tout en leur permettant l'accès aux dernières avancées technologiques.



### LEVIERS D'ACTION :

Adapter la réglementation pour permettre aux dernières innovations d'entrer plus rapidement sur le marché et anticiper l'encadrement d'innovations futures notamment dans le domaine de la tech.

- Par exemple, le NHS au Royaume-Uni s'est mis en capacité de répondre aux différentes questions, en particulier en créant les standards de la confiance, et en anticipant la complexification apportée par l'arrivée de l'IA. Son « long term plan » met notamment en place un système de santé structuré par le numérique et s'attache à créer un cadre de confiance pour en faciliter l'usage par les patients. Il vise à anticiper les questions que peuvent se poser les professionnels et les patients concernant la clinique, la technologie, la sécurité des données et des personnes.

Dans certains cas spécifiques notamment lorsqu'il s'agit d'innovation de rupture, permettre une exception au principe de précautions :

- En instaurant des *regulatory sandboxes*. Très utilisés au Royaume-Uni dans le domaine de la fintech (ce sont des terrains d'essai pour de nouveaux modèles d'affaires qui ne sont pas protégés par la réglementation actuelle, ou supervisés par des institutions réglementaires) ces terrains d'essai sont particulièrement pertinents dans le monde de la haute technologie, où il est de plus en plus nécessaire d'élaborer des cadres réglementaires pour les modèles commerciaux émergents. L'objectif du regulatory sandbox est d'adapter le respect d'une réglementation financière stricte à la croissance et au rythme des entreprises les plus innovantes, d'une manière qui n'étouffe pas le secteur fintech par des règles, mais qui ne diminue pas non plus la protection des consommateurs. Ce mode d'action semble particulièrement indiqué pour ce qui concerne les technologies futures sur les données (en termes d'automatisation et respect de vie privée notamment). Ce système de « Regulatory Sandbox est particulièrement utilisé par des start-ups.
- Réduire les délais administratifs de déclaration et d'autorisation avec la mise en place de procédures dites d'urgence, permettant dans certaines situations d'accélérer les demandes.

# Soutien à l'innovation

*Simplifier l'écosystème du financement à l'innovation.*

La France dispose d'un atout majeur en matière de soutien à l'innovation grâce au mécanisme de Crédit Impôt Recherche (CIR). Pérennisé en 2004, il a notamment permis presque 4 fois plus de projets d'investissements étrangers entre 2008 et 2018. Les dépenses de R&D des entreprises étrangères ont progressé de 67 %. Au-delà de leur impact sur la croissance, les activités de R&D créent des emplois hautement qualifiés à forte valeur ajoutée sur tout le territoire<sup>13</sup>.

Cependant les délais de fonctionnement du CIR ne sont pas toujours adaptés au cycle de vie de des petites structures. En effet, le nécessité pour les entreprises de mobiliser les fonds avant l'obtention du CIR peut constituer un frein substantiel à un moment crucial de leur développement. Les délais d'obtention sont en général de 4 à 9 mois, mais peuvent s'élever dans certains cas jusqu'à plusieurs années (via notamment le déclenchement de contrôles fiscaux ou en prenant en compte la demande de remboursement de CIR comme une demande contentieuse pour laquelle le délai correspondant est de 6 mois à partir de la réception du dossier complet<sup>14</sup>). Preuve de l'impact des délais de remboursement trop longs du CIR, un acteur, NEFTYS<sup>15</sup>, s'est récemment positionné pour préfinancer le CIR (cash-flow) 18 mois avant. De même, BPI France renvoie également vers des acteurs privés qui proposent ce type de solutions<sup>16</sup>.

Si l'augmentation substantielle des dispositifs de soutien à l'innovation depuis les années 2000 a permis une nette amélioration des performances de la France en la matière, elle s'est aussi accompagnée d'une complexification significative de l'écosystème. Le paysage des aides à l'innovation se caractérise aujourd'hui par une profusion d'objectifs et d'instruments et par une certaine instabilité des dispositifs. En effet, quand l'État et ses opérateurs géraient près de 30 dispositifs nationaux en 2000, leur nombre est passé à 62 en 2016. A ce nombre il faut également, ajouter les différents dispositifs gérés par les collectivités territoriales.

## PROPOSITIONS

### OBJECTIFS :

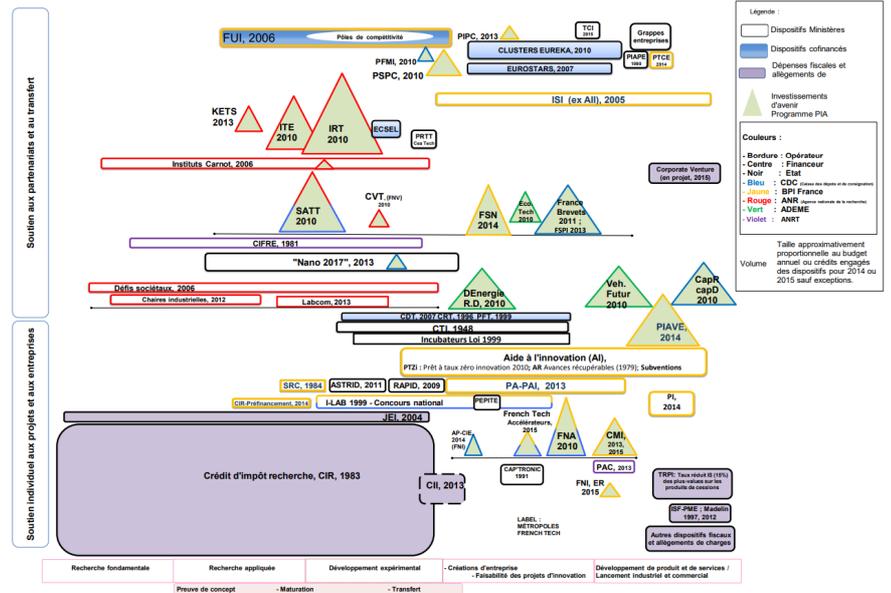
Sanctuariser le Crédit Impôt Recherche et tendre vers une synchronisation du versement de ce crédit d'impôt avec les dépenses de R&D engagées, afin d'encourager encore davantage l'investissement dans l'innovation.

### LEVIERS D'ACTION:

Réduire le délai de remboursement du CIR afin que l'avance de trésorerie ne représente pas un frein pour l'investissement dans l'innovation Cette mesure pourrait consister en une transformation graduelle du CIR en abattement de coût a minima pour les start-ups et les PME.



Cette surabondance des dispositifs engendre une redondance des aides et peut aussi parfois se traduire par un saupoudrage. Le panorama ci-dessus parle de lui-même : cette surabondance forme un ensemble réputé difficile à comprendre. Le paysage des aides à l'innovation génère en effet de vrais problèmes d'information notamment pour les investisseurs étrangers en France qui ont plus de difficultés à appréhender la complexité administrative. Cette complexité vaut aussi en matière d'utilisation des aides européennes, pour laquelle la France présente un certain retard par rapport à ses voisins européens. L'exemple de H2020 montre que la France pourrait avoir plus souvent recours à ces aides. Par exemple, pour l'appel H2020 Proof of Concept 2018, la France reçoit 4 financements, quand le Royaume-Uni se situe en première position avec 13 lauréats, suivi de l'Italie ex aequo avec l'Espagne (8 lauréats chacun), et des Pays-Bas (7 lauréats)<sup>17</sup>. A cet égard, il est également notable que l'accès réel des entreprises non françaises aux filières apparaît très limité voire impossible. L'innovation passe par les filières notamment pour ce qui est d'obtenir des financements européens et les filières doivent donc s'ouvrir aux entreprises étrangères.



Si l'Etat a initié un travail de simplification du paysage des aides à l'innovation notamment depuis la création de BPI France en 2012, il semble primordial de persévérer dans cet effort. Dans cette perspective, il est nécessaire d'amorcer une plus forte concentration de l'information pour la rendre facilement accessible aux investisseurs potentiels. Il pourrait être envisagé de s'inspirer des pôles de compétitivité qui ont permis de vaincre les difficultés liées à un écosystème lui aussi auparavant très fragmenté. Cette simplification devrait aussi aller de pair avec un regroupement des acteurs, publics et privés.

## PROPOSITIONS

### OBJECTIFS :

- Simplifier et faciliter la compréhension de l'écosystème des aides à l'innovation notamment pour les investisseurs étrangers.
- Accompagner les investisseurs étrangers dans l'obtention de ces aides.

### LEVIERS D'ACTION:

- Créer un portail numérique rassemblant l'ensemble des informations sur les aides à l'innovation existantes avec leurs caractéristiques, leurs publics cibles et le point de contact correspondant ainsi que les démarches à suivre. Ces informations pourraient être également disponibles en anglais.
- Utiliser à plein les possibilités de financements européens.



# Un Etat modèle en matière d'innovation

*Emerger l'innovation en créant une nouvelle culture de l'achat public.*

Au-delà des différentes subventions à l'innovation, l'Etat doit fournir un effort supplémentaire quant à son propre recours à l'innovation à travers la commande publique et les marchés réglementés tel que celui du médicament. En effet, la diffusion et le succès de l'innovation supposent aussi que les partenaires et clients – publics comme privés – soient « consommateurs » de cette innovation. La création d'un marché est probablement la meilleure façon de stimuler le développement d'un écosystème innovant et il serait préférable pour le gouvernement de se comporter comme « un client » plutôt qu'en investisseur ou, plus exactement, pour les autorités d'évaluer l'innovation dans la totalité de ses dimensions plutôt qu'exclusivement comme un coût.



L'industrie pharmaceutique est à nouveau un bon exemple de la non prise en compte de l'innovation dans le remboursement des médicaments. L'évolution du système d'évaluation des technologies de santé en France est un sujet évoqué depuis plusieurs années car le système actuel ne permet pas de gérer l'incertitude, inhérente aux innovations, autour de thérapies prometteuses pour lesquelles il existe un besoin non couvert important, mais pour lesquelles toutes les données requises ne sont pas encore disponibles, selon les critères méthodologiques actuels. Les raisons qui motivent cette

évolution tiennent aussi au besoin de cohérence du système de prise en charge avec une double évaluation (SMR/ASMR) qui manque de lisibilité alors que l'objectif initial de remboursement gradué selon le niveau de SMR du médicament perd de son sens du fait des prises en charge à 100% dans le cadre des affections de longue durée (ALD). Concernant la négociation des prix, l'accès à la donnée est également un enjeu important pour favoriser l'émergence de nouveaux modèles de rémunération des médicaments par rapport à leur valeur « en vie réelle » (par exemple à travers des mécanismes de paiement à la performance ou au succès).



De même, d'après le rapport 2018 de la Commission Européenne, la France arrive seulement 13e au niveau des services publics digitaux ; ce qui implique pour la France un certain retard à la fois en nombre de services digitalisés et en avancée des technologies utilisées, par rapport, par exemple à la Finlande ou au Danemark. Cette problématique est dû à une certaine lourdeur des procédures d'achat gouvernemental en matière d'infrastructure ICT. Les procédures incitent parfois les acheteurs publics à raisonner uniquement en fonction du prix, et d'autres critères d'importance comme l'avancée de l'innovation ou le respect de l'environnement manquent au processus décisionnel. A cet égard, les dernières normes ISO sont un outil intelligent dont l'Etat dispose pour favoriser la prise en considération des

pratiques RSE dans la définition et l'évaluation de l'innovation dans le processus d'achat.

Enfin, en plus de stimuler leur activité via la commande publique, l'Etat peut aider les entreprises innovantes en leur offrant des actifs à valoriser ; les données. Les données publiques ont une grande valeur potentielle, et les mettre à la disposition du public ne coûte presque rien.



Par ailleurs, il est primordial de ne pas exclure les innovations développées par des entreprises étrangères de la commande publique. En effet, si ces innovations ne rentrent pas dans le périmètre des secteurs stratégiques tel qu'il a été défini par la loi PACTE, il serait regrettable que les institutions françaises ne puissent pas en bénéficier. Par exemple, en surtransposant une directive de 2014 sur la protection du patrimoine national, la France a fait tomber toutes les documents électroniques (mails, etc.) dans une catégorie de "trésor nationaux" ce qui fait qu'ils n'ont pas la possibilité de quitter le territoire français. Interprété à la lettre, cela voudrait dire que les administrations françaises ne pourraient pas recourir à des solutions de cloud offertes par des entreprises étrangères. Le Gouvernement a pris l'engagement de revenir sur cette disposition, mais cela n'a pas encore été fait à ce jour.

PROPOSITIONS

OBJECTIFS :

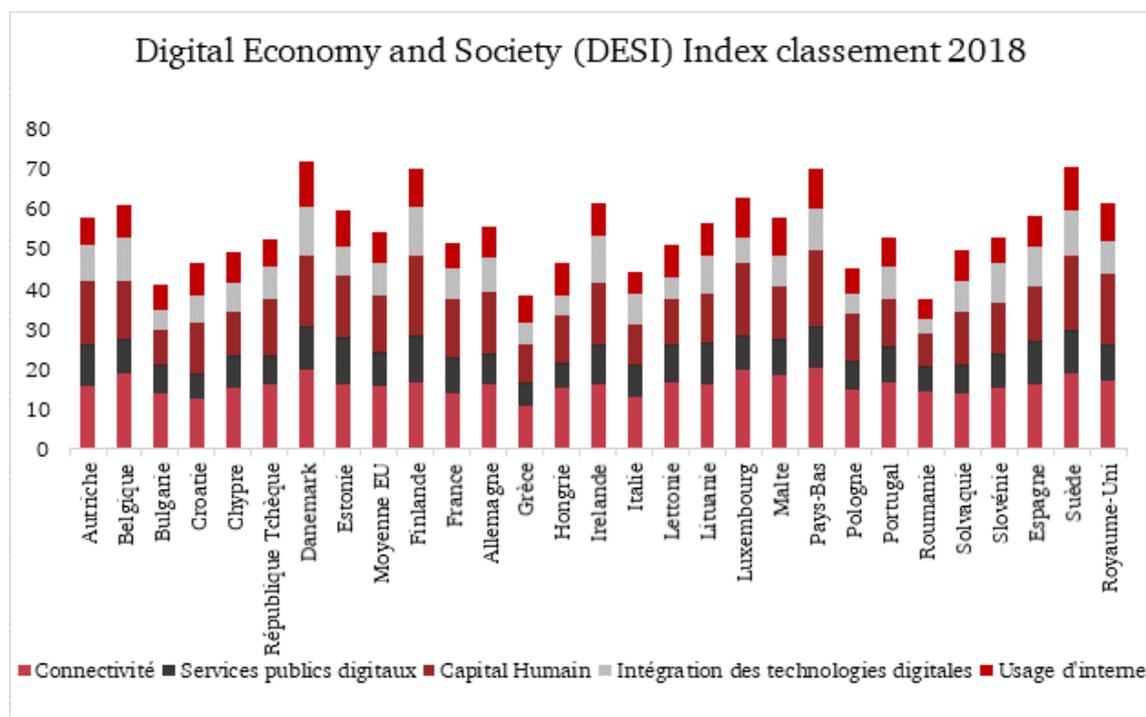
- Faire évoluer l'achat public pour favoriser l'innovation en prenant en compte le coût total de possession dans la décision d'achat.
- Pour les domaines n'étant pas considérés comme des secteurs stratégiques par la loi PACTE, ouvrir les projets d'innovation à toutes les entreprises en France, sans exclusion d'origine.



LEVIERS D'ACTION:

- Dans les facteurs décisionnels déterminant les achats publics, inclure une approche multicritère systématique prenant également en compte les aspects innovants et durables des technologies, notamment :
  - La qualité de l'innovation, son degré d'avancement
  - La protection de l'environnement en allant vers une labellisation d'Etat de la norme ISO 20400
  - La gestion de l'incertitude, avec la capacité à faire des paris sur l'avenir, tout en exigeant des contreparties fortes de la part des industriels
- Mettre en place des guidelines et des formations des DAJ pour garantir la prise en compte de ces critères et pallier le manque d'informations. Ne pas exclure du financement spécifique tout ce qui est infrastructure/entreprise contrôlée depuis un pays tiers. Ouvrir toutes les filières et leur gouvernance à tous les acteurs implantés en France afin de garantir la représentativité et l'efficacité des capacités de développement disponible pour le pays.

De la même manière, l'Etat pourrait encourager les PME et ETI à se digitaliser davantage. Les PME représentent 50% de l'emploi en France et 80% de l'emploi en dehors des métropoles et donc il est essentiel que la culture de l'innovation soit généralisée à l'ensemble des structures de l'économie en France. Les PME continuent d'utiliser les outils informatiques acquis il y a 10 ou 20 ans mais n'abordent que peu la vente en ligne, le cloud ou la robotisation. Ce constat est corroboré par une étude réalisée par BPI France qui s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée auprès de 1800 dirigeants de PME et ETI. Le plus préoccupant pour la BPI est le fait que les dirigeants de PME confondent encore trop souvent la transformation numérique de leur entreprise avec la seule digitalisation des outils et des process. La transformation numérique des entreprises est un enjeu économique et sociétal majeur pour la France, qui n'est en 2018 qu'à la 18ème position au sein de l'UE selon l'indicateur DESI, l'indice de la Commission européenne relatif à l'économie et à la société numériques. Pour accroître la digitalisation des PME et ETI, l'Etat pourrait passer par les instances représentatives de l'industrie. En effet, France Chimie vient de signer un partenariat avec Accenture pour avancer sur la digitalisation des PME-ETI de la chimie et ce type d'initiatives pourrait être répliqué dans d'autres filières.



Même si un certain nombre de propositions du gouvernement sont en cours via notamment le Grand Plan d'Investissement (4.4 Mds€ pour rendre l'État plus agile et améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics et 4,9 milliards d'euros pour accélérer la numérisation du système de santé et de cohésion sociale) et un changement dans les objectifs directs de la DAE, qui implique dans ses priorités de capter l'innovation. Cette évolution vers un Etat moteur de l'innovation doit être vivement encouragée.

**« L'Etat peut aider les entreprises innovantes en leur offrant des actifs à valoriser ; les données. Les données publiques ont une grande valeur potentielle, et les mettre à la disposition du public ne coûte presque rien. »**

La France s'est dotée d'un plan d'action national sur le PSP 2015-2020 visant à atteindre des objectifs de clauses environnementales (30%) et sociales (25%) dans les marchés publics d'ici 2020, avec des recommandations ambitieuses en matière de performance énergétique (100%) et de "fin de vie" (80%). Nous appelons les autorités françaises à être plus ambitieuses dans la mise en œuvre de ces clauses cibles

En 2018, le ministère de la Transition écologique a publié une charte non contraignante sur les achats responsables afin d'encourager les autorités publiques locales à communiquer et à rendre compte de leur engagement en faveur des achats durables ; l'objectif étant que 60 % des collectivités publiques locales s'engagent d'ici 2020. Les autorités publiques signataires de la charte devront également adopter un plan de mise en œuvre triennal pour les achats durables. Nous appelons les pouvoirs publics à signer et à s'engager pour une meilleure prise en considération de leur impact environnemental et climatique.

En France, la part des marchés publics attribués sur la base d'autres critères que celui du prix (coût) n'est passée que de 5 % à environ 15 % entre 2015 et 2017 selon le tableau d'affichage du marché unique pour les marchés publics de 2018.

## Notes

<sup>1</sup> DG Trésor rapport 2018 sur l'investissement

<sup>2</sup> Publié conjointement par l'OMPI, l'université Cornell et l'Insead, cet index évalue les capacités et les performances de 126 pays en matière d'innovation.

<sup>3</sup> L'INNOVATION EN FRANCE Indicateurs de positionnement international (2016) - Coordination interministérielle de l'Innovation et du Transfert

<sup>4</sup> <https://static.la Tribune.fr/991682/statista-investissement-2017-pays-de-l-ue-secteurs-public-et-prive-eurostat.png>

<sup>5</sup> <https://www.la Tribune.fr/technos-medias/20131011trib000790084/xavier-niel-a-sciences-po-la-france-est-un-paradis-fiscal-.html>

<sup>6</sup> <http://www.planbatimentdurable.fr/pia-3-8-nouveaux-appels-a-projets-sont-lances-en-a1207.html>

<sup>7</sup> ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

<sup>8</sup> Publié conjointement par l'OMPI, l'université Cornell et l'Insead, cet index évalue les capacités et les performances de 126 pays en matière d'innovation.

<sup>9</sup> <https://www.economie-magazine.com/dossier-22-industrie-france-chiffres.html> (constat à partir de l'état de l'industrie)

<sup>10</sup> <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/depot-brevet-inpi> (30 mois environ pour obtenir un brevet à partir de la date de la demande)

<sup>11</sup> <http://www.leparisien.fr/economie/allemande-le-premier-train-a-hydrogene-entre-en-exploitation-17-09-2018-7891488.php>

<sup>12</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/pourquoi-la-france-n-a-aucun-parc-eolien-offshore-au-contraire-des-autres-pays-europeens.N740474>

<sup>13</sup> <http://observatoire-du-cir.fr/media/observatoire-cir-2017/>

<sup>14</sup> <https://www.innovatech-conseil.fr/delais-de-remboursement-du-cir/>

<sup>15</sup> <https://www.neftys.fr/avance-fonds-cir.html>

<sup>16</sup> <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Credits-de-tresorerie/Mobilisation-du-CIR>

<sup>17</sup> <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid137509/resultats-du-3eme-tour-de-l-appel-erc-proof-of-concept-2018.html>